

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages..... 200 F	● TOGO..... 20 000 F	● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F
● 16 à 28 pages..... 600 F	● AFRIQUE..... 28 000 F	● Avis de perte de titre foncier (1er et 2 ^e insertions)..... 10 000 F
● 32 à 44 pages..... 1 000 F	● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	● Avis d'immatriculation..... 10 000 F
● 48 à 60 pages..... 1 500 F		● Certification du JO..... 500 F
● Plus de 60 pages..... 2 000 F		

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.
 Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 22214 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Notsé, Kpaliné, Dayes, Sotouboua, Sokodé, Tchamba, Bassar, Kara, et Niamtougou.

Suivant réquisition n° 23917 déposée le 10 - 04 - 2003, Mr et Mme AHARE Assoun, profession de Commerçants, demeurant et domiciliés à Niamtougou. Majeurs non interdits jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 03a 16ca, situé à Niamtougou, préfecture de Doufelgou, connu sous le nom de Niamtougou et borné au nord-ouest par une rue de 16m, au sud par BADJA, et au nord-est par la Nationale n° 1.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24160 déposée le 11 - 08 - 2003, Mme KIDIA P. Grâce, profession de Ménagère demeurant et domiciliée à Lomé Agoényivé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 62ca, situé à Kara préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Powai et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité TAZOU-LOMOU, et à l'ouest par une route existante de 12m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24654 déposée le 04 - 03 - 2004, Mr LIMAZIE Tei Poyodjéba Frédéric, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39a 67ca, situé à Sanguéra, préfecture d'Avé, connu sous le nom de Danliko et borné au nord par la collectivité ADRAKY et la propriété ADEGLO, ATTISSO AGBEYADZI, au sud par les

collectivités AGBASSAGLO, à l'est par la collectivité ADJOGAN, et à l'ouest par la collectivité ADEGLO ATTISSO AGBEYADZI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25317 déposée le 09 - 12 - 2004, Mme AHADJI Mamli épouse AGOSSOU profession de Technicienne supérieure de laboratoire demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 97ca, situé à Agoènyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awonkui et borné au nord par les lots n° 170 et 169, au sud par une rue de 14 m, à l'est par une rue de 20m, et à l'ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme AHADJI AKPEDJE Adjoa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25625 déposée le 10 - 05 - 2005, Mme GBEASOR Ayélé Mawutodji profession de Professeur, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 46ca, situé à Lomé Afiao préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue de 16m, au sud par le lot n° 233, à l'est par le lot n° 234, et à l'ouest par n° 230

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25634 déposée le 10 - 05 - 2005, Mr BADA Kokou, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 35ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par une rue de 8m, au sud par les lots n° 284 et 286, à l'est par le lot n° 287, et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GBEASSOR Messanvi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25635 déposée le 16 - 05 - 2005, Mme AMOUZOU-ABAMY Afî Déla épouse AGGOR profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non

interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 56ca, situé à Kpémé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apetokopé et borné au nord par Mensah Agbegnigan et LASSEY Assiakoley Doévikpoé, au sud, à l'est, et à l'ouest par LASSEY ASSIAKOLEY Doévikpoé

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25667 déposée le 25 - 05 - 2005, Me ASSOGBAVI Gbedey Adjoavi, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attiéguou et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité HOTOUNOU Tamadémé, et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr ASSOE Yawosé commerçant à Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25668 déposée le 25 - 05 - 2005, Me HABIB AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 937, au sud par une rue de 14m, à l'est par le lot n° 940, et à l'ouest par le lot n° 936.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AKALA Aliko Pharmacien Sokode et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25676 déposée le 30 - 05 - 2005, Mr AYEESAKI Boukari, profession de Agro économiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 1117, au sud par une rue de 28 m, à l'est par le lot n° 1119, et à l'ouest par le lot n° 1112

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25677 déposée le 30 - 05 - 2005, Mme MARCHELLI Nadine Déla, profession de Attachée Commerciale, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 14ca, situé à Agbodrafo préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbodrafo et borné au nord par Mensan Tatah Lassey, au sud par la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est par une rue de 10m, et à l'ouest par ABALO Déoko.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme MARCHELLI Elpidio Christ-Roi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25688 déposée le 24 - 06 - 2005, Me Madjé AQUEREBURU d'Almeida, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Dogbéavou préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le Boulevard de la Kara, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue de 20m, et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr HASSANE Hamani et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25691 déposée le 03 - 06 - 2005, Mr KOUMONDI Kodjo Agossou, profession de Cadre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan Gbonvé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 140B, à l'est par le lot N° 139, et à l'ouest par le lot n° 141.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25692 déposée le 03 - 06 - 2005, Mr DOSSEH Ecoué, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 88ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanvé et borné au nord par KUEGAH TOYO Ayissan, au sud par une rue de 12m, à l'est par une rue de 12m, et à l'ouest par KUEGAH TOYO Ayissan..

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DEKADJEVI Détépé Ayissan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25701 déposée le 07 - 06 - 2005, Mr MIDAHUEN Gbangbola Prosper, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokonnou et borné au nord par par la propriété ATTIKON Koffi, et à l'ouest par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25702 déposée le 07 - 06 - 2005, Mr BROOHM Afutu, profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 51ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo Plantation et borné au nord par le lot n° 1161A, au sud par les lots n° 1158 et 1158 bis, à l'est par le lot n° 1162, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25704 déposée le 07 - 06 - 2005, Mr GAGLO Kokou Midzogan, profession de Inspecteur des PTT, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 03ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adakpamé et borné au nord par une rue de 16m, au sud par les lots n° 93 et 94, à l'est par le titre foncier n° 11570, et à l'ouest par les lots n° 90 et 91.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25705 déposée le 07 - 06 - 2005, Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier

d'une contenance totale de 46a 02ca, situé à Bassar Kabou, préfecture de Bassar, connu sous le nom de Tatre et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété SANGBANA Zimaré.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togo Cellulaire et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25706 déposée le 09 - 06 - 2005, Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 55a 05ca, situé à Tchamba, préfecture de TCHAMBA, connu sous le nom de Tchamba et borné au nord par la collectivité Kitom, au sud par une rue non dénommée de 10 m, à l'est par la route Tchamba de 20m, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togo Cellulaire et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25707 déposée le 09 - 06 - 2005, Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 14ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé Gakpoto et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété FIAWOO Kodjovi Djivonou, et au sud par une rue non dénommée de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togo Cellulaire et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25708 déposée le 09 - 06 - 2005, Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 46a 75ca, situé à Noépé, préfecture de Kévé, connu sous le nom de Akloumpé et borné au nord par les collectivités DOGBEFU Konii et KAXOXO Koudjo, à l'est par les propriétés KAXOXO Koudjo et MISSOH Fogan, au sud par une rue en projet de 14m, et à l'ouest par la ligne de haute tension Lomé Kpimé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togo Cellulaire et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25709 déposée le 09 - 06 - 2005, Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 61ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par un passage de 6m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété GAKPO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Togo Cellulaire et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25710 déposée le 08 - 06 - 2005, Mr APEDO-AMAH Ayivi Abalo Rudolph, profession de Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16a 76ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adamavo et borné au nord par une rue de 12m, au sud par une rue de 14m, à l'est par les lots n° 697 et 698, et à l'ouest par une rue de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25715 déposée le 13 - 06 - 2005, Mme KUADJOVI Ayedcwu Dopé profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 65a 44ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivedomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité HOLO Avla.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25716 déposée le 13 - 06 - 2005, Mr LAO-AKPOBOUA Komlan Batawaya, profession de Biologiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 83ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchannadè et borné au nord et à l'ouest par la collectivité ALPHA, au sud par une route existante de 12 m, et à l'est par la route Kara-Kabou-Bassar.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25717 déposée le 13 - 06 - 2005, Mr LABARI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant des terrains ayant des formes de quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de A : 37a 05ca B : 97a 09ca C : 95a 24ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Sika Kopé et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud par une rue non dénommée de 12m, à l'est par une rue non dénommée de 12m, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25718 déposée le 14 - 06 - 2005, Mme AGBEDI Epouse TAYLOR-CLINE Awoyo-Sibi Nyédzi, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par une rue non dénommée de 20m, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité AKPADJOKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25719 déposée le 14 - 06 - 2005, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 78ca, situé à Lomé Agoé Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par la route Agoényivé-Mission Tové, au sud par une rue en projet de 14m, à l'est par le lot n° 49, et à l'ouest par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr SOGOYOU Blèza et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25720 déposée le 14 - 06 - 2005, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 83ca, situé à Lomé Agoé Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par la route Agoényivé-Mission Tové de 20m, au sud par une rue en projet de 14m, à l'est par le lot n° 48, et à l'ouest par le lot n° 46.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr SOGOYOU Blèza et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25721 déposée le 14 - 06 - 2005, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 79ca, situé à Lomé Agoé Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par la route Agoényivé-Mission Tové de 20m, au sud par une rue en projet de 14m, à l'est par le lot n° 47, et à l'ouest par le lot n° 45.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr SOGOYOU Blèza et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25722 déposée le 14 - 06 - 2005, Mr AKAKPO Roudolph, profession de Imprimeur, demeurant à Lomé Tokoin Wuiti et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Tsévié Adetikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpotivi et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété SAGANGO, et à l'est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25723 déposée le 14 - 06 - 2005, Mr LEMOU Kodjo, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 89ca, situé à TCHITCHAO, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de KEGBE LENG et borné au nord par la propriété AGAMA, au sud par une rue de 14m, à l'est par la propriété Mathias, et à l'ouest par la route nationale n°1

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25724 déposée le 14 - 06 - 2005, Mr EKLUBOKO Kodjovi Lodonu, profession de Magistrat, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Anba et borné au nord par une rue déviation Titan de 20m, au sud par le lot n° 10, et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25725 déposée le 16 - 06 - 2005, Mr PAPALY Essohana, profession de Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Djidjole. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 75ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée de 16m, au sud par le lot n° 84B, à l'est par une rue non dénommée de 14m, et à l'ouest par la ligne de Haute Tension Togo-Benin de 26m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25726 déposée le 16 - 06 - 2005, Mme ANTHONY Akouvi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 28ca, situé à Lomé Afiao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji Soviépe et borné au nord par une rue de 20m, au sud par une rue de 16m, à l'est par les lots n° 35 et 36, et à l'ouest par le lot n° 32.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25727 déposée le 16 - 06 - 2005, Mr AGBEMABIA Kodjovi, profession de Directeur de Société en retraite, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 07ca, situé à Notsè, préfecture de Haho, connu sous le nom de Alinou-Avizouha et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété AGBEMEBIA Kodjovi TF n° 25037RT, et à l'ouest par une rue en projet de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25728 déposée le 16 - 06 - 2005, Mr TCHAMSI Assoulian Kordjina, profession d'Ingénieur des TP, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 36ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Leziyo et borné au nord et à l'est par la collectivité Mouzou, au sud par une rue de 12m, et à l'ouest par une route de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25729 déposée le 16 - 06 - 2005, Mr LABARI Essoham Komlan, profession d'Ingénieur Géomètre, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 54a 73ca, situé à ADJENGRE, préfecture de Sotouboua, connu sous le nom de Aoussi-Djobodé et borné au nord par la propriété ALFA Elie, au sud par les propriétés LAKAI et ALFA Elie, à l'est par une rue non dénommée de 12m, et à l'ouest par la route Nationale n°1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25730 déposée le 17 - 06 - 2005, Me Mémessilé GNAZO, profession de Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à Lomé Agoènyivé Démakpoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apényigbui et borné au nord par le lot n° 176, au sud par une rue non dénommée de 16m, à l'est par une rue non dénommée de 16m, et à l'ouest par le lot n° 175.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr KAO Pouwéréou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25731 déposée le 17 - 06 - 2005, Me Mémèssilé GNAZO, profession de Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud, à l'ouest par la propriété AZIADEKE, et à l'est par la propriété BAKPA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr KAO Pouwéréou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25733 déposée le 17 - 06 - 2005, Mr AZIABOU Kokou Sègnéno, profession d'Inspecteur des Douanes, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 77ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 96 bis A, au sud par le lot n° 89, à l'est par un espace non dénommé, et à l'ouest par le lot n° 96.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25734 déposée le 17 - 06 - 2005, Me Kokou Augustin GNEWONOU, profession de Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 19a 07ca, situé à Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tonoukouti et borné au nord par SIKA Djinékou, au sud par la collectivité GBENYEDJI, à l'est par une rue de 14m, et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à BAWA Koriko Farouck et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25735 déposée le 17 - 06 - 2005, Me Kokou Augustin GNEWONOU, profession de Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 32ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djagblé et borné au nord par une rue de 14m, au sud et à l'ouest par Dravi Adjido Zékpo, et à l'est par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BAWA Nadia et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25736 déposée le 17 - 06 - 2005, Me Kokou Augustin GNEWONOU, profession de Notaire, demeurant à Lomé et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agodomé et borné au nord par une rue existante de 16m, au sud, et à l'ouest par la collectivité KENNYA MILIKPO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Djamyila BAWA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25737 déposée le 20 - 06 - 2005, Mr MIPAM Tchabréman, profession d'Administrateur civil, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité AGBOBA, au sud et à l'est par deux rues non dénommées de 14m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25738 déposée le 20 - 06 - 2005, Mlle Victoria Ablavi AHADJI, profession de Secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 61ca, situé à Lomé Afao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue en projet de 14m, au sud par le lot 27, à l'est par le lot 28, et à l'ouest par le lot 7.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr Kokou Georges AHADJI et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25739 déposée le 20 - 06 - 2005, Mr BUIKPOR Koffi Seyran, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 21ca, situé à Kpalimé, préfecture du Kloto, connu sous le nom de Kamèhaka et borné au nord, au sud, à l'ouest par trois rues non dénommées, et à l'est par les lots 3 et 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25740 déposée le 20 - 06 - 2005, Mr WILSON Akouété Vignon, profession de Fonctionnaire à la retraite, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 99ca, situé à Lomé Kpogan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wègo et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété KITEGUI, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25741 déposée le 23 - 06 - 2005, Mr MEBA Essohouna, profession d'Ingénieur Informaticien, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 81ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dénakpoè et borné au nord par le lot 334, au sud par la voie express de 70m, à l'est par le lot 335, et à l'ouest par le lot 333

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25742 déposée le 23 - 06 - 2005, Mr NASSINI Tchaïssou, profession de Commerçant, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 30ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot 354, au sud et à l'est par deux rues non dénommées de 20m chacune, et à l'ouest par le lot 353.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25743 déposée le 23 - 06 - 2005, Mr Antonio PORCELLATO, profession de Missionnaire, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité étrangère, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06ha 04a 15ca, situé à Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Mission Tové et borné au nord par les collectivités Gbolovi et Togoh, au sud par la collectivité Kombli, à l'est par la collectivité Vidro, et à l'ouest par la propriété SOWU Kossi Fridolin

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société des Missionnaires Africaines de Lyon au Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25746 déposée le 23 - 06 - 2005, Mrs AGBOVI Adézian Komlan et AGBOVI Koffi Théodore, profession de Cultivateurs, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02ha 51a 27ca, situé à Lomé Afloa Apédokoè, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord par la collectivité Wedomè, au sud par les collectivités Esseh et Sadj Alouessodé, à l'est par la collectivité Esseh, et à l'ouest par la collectivité Sadj Alouessodé.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la collectivité NYAFLI-XATOR et n'est, à leurs connaissances, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25750 déposée le 27 - 06 - 2005, Mr SEDJRO Kodjo Minoèdjikpo, profession d'Employé de Banque, demeurant et domicilié au Sénégal. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 47ca, situé à Lomé Akodesséwa, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akodesséwa et borné au nord par la propriété Kossi Bossokpo, au sud, à l'ouest par la propriété Suzanne Gozan, et à l'est par une rue existante

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25751 déposée le 27 - 06 - 2005, Mr PATASSE Kpanlou, profession de Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 76ca, situé à Kara Téloudé, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Téloudé et borné au nord par un passage existant de 14m, au sud par un passage de 10m, à l'est par la propriété SITO, et à l'ouest par un passage de 10m et la propriété SITO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25752 déposée le 27 - 06 - 2005, Mr TAIROU Massoudi, profession de Directeur de société, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43a 46ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord par des rues non dénommées de 14m, à l'est par une rue non dénommée de 10m, et à l'ouest par une rue dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25753 déposée le 27 - 06 - 2005, Mme Fuya Cathérine DJENE, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 00ca, situé à Tsévié Wagba préfecture de Zio, connu sous le nom de Wagba et borné au nord par les lots n° 24 et 26, au sud par une rue non dénommée de 14m, à l'est par le lot n° 29, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient succession de feu BOKODJE Koffi Blewoussi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25754 déposée le 28 - 06 - 2005, Mr DAROU Koumaï, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Kpémé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 12ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14m, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété MLATAWO

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25756 déposée le 24 - 06 - 2005, Me Kokou Augustin GNEWONON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 80ca, situé à Tsévié Lebe Abolavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Lebe Abolavé et borné au nord par une rue existante de 14m, au sud et à l'est par la propriété SEBABE Akouvi, et à l'ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mohamed BAWA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25757 déposée le 24 - 06 - 2005, Me Kokou Augustin GNEWONON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 14ca, situé à Tsévié Lebe Abolavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Lebe Abolavé et borné au nord et à l'est par la propriété SEBABE Akouvi, au sud par la route Djagble-Abolavé de 20m, et à l'ouest par une rue existante de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Farouck BAWA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25758 déposée le 24 - 06 - 2005, Mme Dela da MATHA SANT'ANNA Epouse MARCHELLI, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawoé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 23ca, situé à Tsévié Djablé préfecture de Zio, connu sous le nom de Djable et borné au nord par la collectivité ADONSOU GBOGLA, au sud par une rue existante de 14m, à l'est par une rue non dénommée de 16m, et à l'ouest par la route Lomé-Avéta.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Dela da MATHA SANT'ANNA et Christ-Roi Elpidio MARCHELLI et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25759 déposée le 24 - 06 - 2005, Mr AYI Komla Agbénohévi, profession de Dentiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18a 00ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpoui et borné au nord par une rue non dénommée de 28m, au sud par une rue non dénommée de 14m, à l'est par la collectivité HOLO AVLA, et à l'ouest par une rue non dénommée de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25760 déposée le 24 - 06 - 2005, Mr AYI Komla Agbénohévi, profession de Dentiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 91ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivédomé et borné au nord par une rue non dénommée de 28m, au sud par la collectivité HOLO, à l'est par une rue non dénommée de 20m, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25761 déposée le 24 - 06 - 2005, Mr MESSANH Kossi Tony, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 97ca, situé à Aneho Anyimanya, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Anyimanya et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Aného, au sud par une rue non dénommée de 16m, à l'est et à l'ouest par la collectivité KOMAHE MENSAH

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25762 déposée le 24 - 06 - 2005, Mr AYI Komla Agbénohévi, profession de Dentiste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier d'une contenance totale de 66a 02ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivédomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées de 28m, au sud par un passage de 6m, et à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25763 déposée le 24 - 06 - 2005, Mr BELLOW Adékuoyè M. Yaovi et Mme BELLOW Jocelyne née DURANT, profession de Fonctionnaire et Employée, demeurant et domiciliés en France. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 55ca, situé à Lomé Baguida Cité, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida Cité et borné au nord par le lot n° 6, au sud par une rue non dénommée de 16m, à l'est par la propriété AKOUE HAGBONON MESSAN, et à l'ouest par le lot n° 7.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25754 déposée le 28 - 06 - 2005, Mme KOMLAVI Anivi Olga, profession d'Opératrice de saisie, demeurant et domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 58ca, situé à Lomé Tokoin Nukafu préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 73, au sud par le lot n° 74B, à l'est par le lot n° 80, et à l'ouest par le boulevard du zio de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25765 déposée le 28 - 06 - 2005, Mr PEGUEDOU Pagninam Pèdjètibadi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Agoényivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 33ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 102, au sud par une rue non dénommée de 16m, à l'est par le lot n° 101A, à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25766 déposée le 28 - 06 - 2005, Mr PEGUEDOU Pagninam Pèdjètibadi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 02ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot 403, au sud par la route Agoènyivé-Sanguéra, à l'est par une rue non dénommée de 20m, et à l'ouest par la propriété ASSILA Ayaovi

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25767 déposée le 28 - 06 - 2005, Mr PEGUEDOU Pagninam Pèdjètibadi, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 42ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'est par des lots non numérotés, au sud par le lot n° 558, et à l'ouest par des rues non dénommées de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25768 déposée le 29 - 06 - 2005, Me Kokou Augustin GNEWOVON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Kpalimé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 65ca, situé à Djagblé Kpoto, préfecture de Zio, connu sous le nom de Yohonou et borné au nord et au sud par la collectivité AGBOKPEIN, à l'est par une rue de 12m, et à l'ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BAWA Djamyla et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25770 déposée le 30 - 06 - 2005, Mr Révérend Père François Yawovi TOUVI, profession de Curé, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09ha 91a 71ca, situé à Agbélouvé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Detoè et borné au nord par le ruisseau Detoè, au sud par le ruisseau Dokotipé, à l'est par AWOUMEY Anani, et à l'ouest par la voie ferrée Lomé-Blitta.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Paroisse Marie Reine du Monde à Lomé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25772 déposée le 30 - 06 - 2005, Me NAGBANGOU Flindja Sosthène, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoènyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord et à l'est par AGBODEKA Kossi, au sud et à l'ouest par des rues existantes de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr KOMBATE Kanfitini Déclarant en Douanes et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25774 déposée le 01 - 07 - 2005, Mr AGBOKA Kodzo Klukpo, profession Président Fuprocacat GIE, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 40ca, situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Kpégonou et borné au nord par Ayivor Bruno, au sud par le boulevard circulaire, à l'est par une rue non dénommée de 20m, et à l'ouest par le ruisseau Kpégolo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la FUPROCAT-GIE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25775 déposée le 01 - 07 - 2005, Me MATHE Messan, profession Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 103ha 67a 81ca, situé à Dayes,

préfecture de Dayes, connu sous le nom de Amouta et borné au nord et à l'ouest par le reste de la propriété de la collectivité AMENUNYA Kpoussou, à l'est par la collectivité ABOTSI Wassau, et au sud par la collectivité Koami SIATSI

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25778 déposée le 05 - 07 - 2005, Mr BEDZRA Akossou, profession Maçon, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 32ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot 2000, au sud par le lot 1998, à l'est par le TF 17.912, et à l'ouest par une rue non dénommée de 34m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25779 déposée le 05 - 07 - 2005, Mc ASSOGBAVI GBEDEY Adjoavi, profession Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Apédokoè et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété KOUAGOU, et au sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr AMENYIDO Kossi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25780 déposée le 06 - 07 - 2005, Mr AKODA Tchiko Koffi Joseph, profession Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30a 05ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kélégongan et borné au nord, au sud, et à l'ouest par la collectivité TOKPO AZIABA, et à l'est par la collectivité TOKPO AZIABA et la propriété TAÏROU Massoudi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25782 déposée le 06 - 07 - 2005, Mr SHI GUANGENG, profession de Conseiller d'Ambassade, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03ha 66a 75ca, situé à Lomé II, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atchanté et borné au nord par une rue non dénommée de 34m, à l'est par une rue non dénommée de 16m, à l'ouest par une rue non dénommée de 20m, et au sud par un espace vide.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Ambassade de Chine et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25783 déposée le 06 - 07 - 2005, Mr KOULIHO Komlan, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 28ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Batomé et borné au nord par une rue non dénommée de 16m, au sud par le lot 461, à l'est par les lots 472 et 463, et à l'ouest par le lot 470.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25784 déposée le 08 - 07 - 2005, Galley Kwami de SOUZA, profession Militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13a 99ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atiégo et borné au nord par le lot 739, au sud par le lot 744, à l'est par une rue de 14m, et à l'ouest par les lots 741 et 742.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O. Dotsè Kodjo NYAKU